

Vu pour vous

Crime et châtement ou la peine de mort en procès (Musée d'Orsay)

« Il faut des fers, des bourreaux, des supplices. »

Fr.-Régis de La Bourdonnais (1815)

C'est une exposition impressionnante qui vient de s'ouvrir à Paris, au musée d'Orsay, par l'abondance de l'imagerie ou plutôt des pièces à conviction puisque le procès instruit est celui de la peine de mort. Pas moins de 457 sont offertes au visiteur, masques mortuaires de suppliciés, en particulier. Il y a beaucoup de têtes coupées, thème biblique par excellence depuis la décollation de saint Jean-Baptiste. La Bible est partout au départ de cette exposition pour rappeler le commandement « Tu ne tueras pas », pour rappeler aussi la mort du Christ, condamné par un tribunal.

Mais la mort-rédemption n'est pas le thème majeur de cette exposition. C'est plutôt la mort-sanction, la mort exécution capitale qui en constitue la trame, celle d'une longue marche de l'humanité vers le progrès, en l'espèce l'abolition de la peine de mort.

Si l'exécution capitale remonte à la nuit des temps, l'exposition la met en scène avec précision, depuis la Révolution. Pourquoi la Révolution ? Parce qu'elle ouvre une ère de violence et de mort. On rappelle l'assassinat de Le Pelletier de Saint-Fargeau; de Marat par Charlotte Corday, héroïne inspirée de la Contre-Révolution, pendant tout le XIX^{ème} siècle, rappelée par deux tableaux, le plus connu de David, et un autre représentant Charlotte Corday, acculée contre un mur, séparée d'une foule en furie, par le cadavre de Marat. Les yeux tournés vers le ciel qui l'a déjà accueillie, elle attend stoïquement son sort qui sera scellé en moins de trois jours et forcera l'admiration de l'exécuteur des hautes œuvres, Sanson. Pour équilibrer le champ de la répression, vient l'étrange tableau des *Derniers Montagnards* qui vont être arrêtés et exécutés par les Thermidoriens.

Le XIX^{ème} sera le grand siècle des exécutions capitales. La justice n'hésite pas, frappe à la tête et les têtes roulent sous tous les régimes, y compris sous la République qui n'a pas d'états d'âme, avec ses présidents, avarés de leur droit de grâce, sauf Fallières. Dans ce corridor de la mort, un masque mortuaire, celui de Fieschi dont l'attentat manqué (1858) contre Napoléon III précipitera la guerre d'Italie. L'imagerie d'Épinal s'en mêle pour raconter les grandes affaires judiciaires: Peytel et Tropmann. Enfin, ce tableau d'Émile Friant (1863-1938) qui représente une exécution capitale sous la République : devant les portes de la prison, les bois de justice entourés de gendarmes à cheval pour contenir une foule hystérique, le condamné entravé, porté par les aides de l'exécuteur en chef, Louis Deibler (1875-1898), tous en haut-de-forme, le roulement de tambours et la lame surmontée du *mouton* qui s'abat...

Et parce que les hauts magistrats portent robe rouge, symbole des chambres ardentes d'Ancien Régime, on peut observer quelques portraits, ceux du Premier président de Sèze (1748-1828), défenseur de Louis XVI, de Devienne, président de Cour impériale (Cour d'appel) sous Napoléon III (1858-1869), puis de la Cour de

cassation (1869-1877), manière de constater la stabilité des juges, malgré les changements de régime. On le verra encore dans les grands procès de la Libération où les premiers rôles seront tenus par d'éminents magistrats ayant souvent prêté serment au maréchal...

Le kaléidoscope des exécutions capitales est complet, avec le gibet des Anglais, la chaise électrique des Américains, le garrot des Espagnols.

30 ans après l'abolition de la peine de mort, le visiteur éprouve un sentiment d'hallucination et de cauchemar, à l'instar des victimes de tous ces crimes, si peu présentes dans cette croisade pour l'érosion des peines. Sans doute, faut-il revenir à celle qui affronta l'échafaud sans ciller, avec dignité et courage, au contraire de la du Barry qu'il fallut porter sur la planche, Charlotte Corday que le président du tribunal révolutionnaire, le Jurassien Dumas, aurait voulu soustraire à la mort, mais qui ne le pouvait, sauf à y être immédiatement condamné par l'accusateur, Fouquier-Tinville. Ici, il faut citer André Chénier, bientôt victime de ce même tribunal, qui, de Charlotte Corday, écrit:

*Belle, jeune, brillante, aux bourreaux amenée,
Tu semblais t'avancer sur le char d'hyménée
Ton front resta paisible et ton regard serein.
Calme sur l'échafaud, tu méprisas la rage
D'un peuple abject, servile et fécond en outrage
Et qui se croit encore et libre et souverain.*